





AIDES POUR APPRENTIS

• Prime d'activité : démarche à faire par l'apprenti

- o Cette prestation complète les revenus d'activité professionnelle.
- Elle est calculée en fonction de la composition et des ressources du foyer de l'apprenti. L'apprenti peut la percevoir sous certaines conditions :
 - Percevoir durant au moins trois mois un salaire minimum d'environ 932 € par/mois
 - Avoir plus de 18 ans
- Pour faire une demande il faut faire une simulation sur le site de la CAF
 : https://wwwd.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/faireunedemandede
 prestation#

• Bourse au mérite : démarche à faire par l'apprenti

- o Cette aide de 500 € s'adresse aux bacheliers d'Auvergne–Rhône-Alpes ayant obtenu la mention « Très bien » à leur baccalauréat, et les jeunes ayant obtenu au moins 16/20 au CAP ou BP dans un établissement de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- La demande de bourse doit être effectuée en ligne entre le 5 juillet et le 31 octobre 2023.
 Faire la demande sur le site de la Région Auvergne Rhône Alpes :
- https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/9/289-beneficier-de-la-bourse-au-merite-education-lycees.htm

• Aide au permis de conduire : pour faire la demande voir avec Anita

- O Pour avoir droit à l'aide, l'apprenti doit remplir toutes ces conditions :
- O Avoir au moins 18 ans à la date de la demande
- o Être apprenti (le CFA attestera que le contrat d'apprentissage est en cours d'exécution)
- S'inscrire dans une autoécole pour obtenir le permis B (classique, conduite accompagnée, conduite supervisée ou permis B boite automatique)
- o Ne pas avoir déjà bénéficié de cette aide par ailleurs
- Nb: pas de conditions de ressources. Elle n'est d'ailleurs pas prise en compte comme un revenu (elle n'est donc pas à déclarer). Pas besoin de justifier de la nécessité du permis dans le cadre de l'apprentissage

• Aide au transport : démarche à faire par l'apprenti/ faire la demande auprès de l'entreprise

 Les salariés qui prennent les transports publics pour se rendre sur leur lieu de travail bénéficient obligatoirement du remboursement de ces frais à hauteur de 50%. Abonnement TCL et/ou TER

• FormToit : démarche à faire par l'apprenti

- o Form'Toit est la plateforme régionale qui permet d'être accompagné gratuitement par un(e) conseiller(e) pour une recherche d'hébergement.
- o https://mesaidesapprenti.fr/aides/22-trouver-un-logement.html

• APL: démarche à faire par l'apprenti

- Aide Personnalisée au Logement (APL)
- o Aide financière pour réduire le montant du loyer prenant en compte : la situation familiale, les ressources, le lieu de résidence.
- O Pour en bénéficier, il ne faut plus être dans le foyer fiscal de ses parents.
- o <u>La demande peut s'effectuer en prenant rendez-vous dans une agence CAF du lieu du logement ou par internet</u>
 - $\underline{: https://wwwd.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/faireunedemandedeprestation\#}$

• PASS'REGION: démarche à faire par l'apprenti

- \circ Pour les apprentis de -26 ans
- Réduction et avantages sur les places de cinéma, spectacles, livres...
- o Accès gratuits aux musées... Procédure :
- o Aller sur le site www.passregion.auvergnerhonealpes.fr
- L'apprenti crée son dossier dans la rubrique « commande » et complète les champs nécessaires. Pour le nom de l'établissement, sélectionner LYON 08 GRETA LYON METROPOLE
- o Demander à ce que la carte soit adressée au domicile de l'apprenti

• Carte étudiant des métiers :

Elle donne droit à de nombreuses réductions (cinéma, transports, musées, tarifs réduits accordés aux étudiants, etc.). Nous vous la transmettrons dès que nous les aurons reçues.

• Chèque Vacances : démarche à faire par l'apprenti

- Les chèques vacances permettent aux apprentis de 18 à 25 ans d'obtenir une aide financière pour partir en vacances.
- o Pour vérifier son éligibilité, se rendre sur le site de l'ANCV : https://depart1825.com/

• Accompagnement EVOL You démarche à faire par l'apprenti

- Accompagnement personnalisé, gratuit et confidentiel pour les apprentis par un sénior bénévole et expérimenté
- o Consulter le site : https://objectifreussirapprentissage.fr/

• Réduction pour repas à la cantine démarche à faire par l'apprenti

o Frais de restauration par repas (réduction de 3€ maximum) pour les repas pris à la cantine scolaire. Se rendre à l'intendance du Lycée

• Site de l'ANAF Association Nationale des Apprentis de France démarche à faire par l'apprenti

o Pour obtenir une simulation de toutes les aides auxquelles l'apprenti a droit, en fonction de sa situation, se rendre sur le site de l'ANAF (Association Nationale des Apprentis de France) : https://www.anaf.fr/.Cliquer sur Nos outils / Mes aides apprentis